

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/11/2024 - B2024/018075 - 2022 B 03546 - 922 240 015 - GREGOIRE INVEST

B18075

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SASU GREGOIRE INVEST				Néant	
Adresse de l'entreprise : 3013B CHE DE RUSSAN 30000 NIMES					
Numéro SIRET* : 92224001500011					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 7	
				Ex. N-1 clos le 30/06/2023	
Exercice N, clos le : 30/06/2024					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030		
O	Immobilisations financières* (1)	040	042	805 985	801 200
Total I (5)		044	048	805 985	801 200
C	Stocks - Matières, appros en cours de prod *	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur ordres	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074		
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	1 959	2 724
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	1 959	2 724
Total général (I + II)		110	112	807 943	803 924

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	746 200
	Ecart de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	2 868
R	Réserves réglementées*	130	
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131))	132	1 000
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	138	57 875
E	Subventions d'investissement	137	
S	Provisions réglementées	140	
Total I		142	807 943
Provisions pour risques et charges		154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	166	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	360
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N : (169))	172	
E	Comptes courants d'associés	173	
S	Autres dettes	176	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		178	360
Total général (I + II + III)		180	807 943

R	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
E	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
N	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise :		SASU GREGOIRE INVEST		Exercice N, clos le (1)		Ex N-1, clos le (2)	
				30/09/2024		30/09/2023	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	216	214			
O	Production vendue services*	intraconstruc	217	218			
D	Production stockée* (varié* stock produits Intermédiaires, finis et en cours prod)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			228			
A	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
V	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
V	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
A	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	2 125	7 638	
	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*	243		244			
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
A	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255		254			
V	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			284	2 125	7 638	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-2 125	-7 638	
	Produits financiers (II)			280	60 000	65 000	
D	Produits exceptionnels (IV)			290			
I	Charges financières (V)			294			
V	Charges exceptionnelles (VI)			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art 217 octies	347					
E	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 39 q D	348					
D	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	57 875	57 364	
B - RESULTAT FISCAL				312	57 875	314	
Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit col 2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
P	Provisions non déductibles*			322			
D	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
F	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
D	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelles (44 septies)				997			
Zone franche urbaine (44 octies a)				997			
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127			
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)				130			
Bassins d'emploi à dynamiser				991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)				981			
Jeune entreprise innovante (44 sexties A)				983			
Bassins Urbains à dynamiser - BUD				992			
ZFANG (44 quaterdecies)				343			
Investissements et souscriptions outre-mer				344			
Zone de développement maritime (44 septies)				393			
Dont créances dues au report en arrière du déficit*				348			
Dont déduct. exception (art 39 decies A)				643			
Dont déduct. exception (art 39 decies B)				645			
Dont déduct. exception (art 39 decies C)				647			
Dont déduct. exception (art 39 decies D)				648			
Dont déduct. exception (art 39 decies E)				651			
Dont déduct. exception (art 39 decies F)				649			
Dont déduct. exception (art 39 decies G)				648			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	875	354	
Bénéf. col 1, Déficit col 2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			358			
E	Déficits antérieurs reportables *						
dont imputés/résultat							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	0	372	
Bénéf. col 1, Déficit col 2							

Désignation de l'entreprise : SASU GREGOIRE INVEST						Néant		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val d'origine des immo en fin d'ex
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
U	Constructions	430		432		434		436		
U	Inst tech mat, out	440		442		444		446		
C	Inst génè agenc	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp	470		472		474		476		
Immob financières		480	801 200	482	60 000	484	55 215	486	805 985	
TOTAL		490	801 200	492	60 000	494	55 215	496	805 985	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amort afférents aux écarts sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
U	Constructions	520		522		524		526		
U	Installations techn, mat & out ind	530		532		534		536		
C	Inst générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste										
mises hors service ou										
réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12.8 %	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	578	580	582	584	586	581	587	589		
TOTAL										
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *		590				
TOTAL				TOTAL		596				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2024

Désignation de l'entreprise : SASU GREGOIRE INVEST							Néant	
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683		1	indemn. congés payés, charges...	
Autres Immos. incorp.	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		5		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775		Total à reporter lig 322 N°2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 386
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	875
Déficits reportables	984	3 511
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	3 511

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art 154 bis du CGI dont cot facultatives Madelin	325			
Dont cot facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art 217 octies du CGI				397

GREGOIRE INVEST

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 746.200 euros
Siège social : 3013 B chemin de Russan
30000 NIMES**

922 240 015 RCS NIMES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 et distribution de dividendes prélevés sur le poste « autres réserves »

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024, se soldant par un bénéfice de 57.875 euros, comme suit :

ORIGINE :

- Résultat de l'exercice : 57.875 euros

AFFECTATION :

- Au compte « réserve légale », soit : 2.894 euros
qui est ainsi porté de 2.868 euros à 5.762 euros
- A titre de dividendes à l'associé unique, la somme de 54.981 euros

L'associé unique décide également de distribuer une somme complémentaire de 1.000 euros, prélevée sur le compte « autres réserves », dont le solde est ainsi ramené de 1.000 euros à 0 euro.

Le dividende global est donc de 55.981 euros.

Le dividende en numéraire est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 55.981 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique prend acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et sous réserve d'une modification législative à intervenir au titre de l'année de distribution, les personnes physiques ont la faculté d'exercer un choix pour soumettre leurs dividendes à l'impôt sur le revenu selon les modalités suivantes :



- soit l'imposition de plein droit du montant brut des dividendes (sans application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) au taux forfaitaire de 12,8 % (les prélèvements sociaux ayant déjà été précomptés par la société lors de la distribution) ;
- soit l'imposition sur option du montant net des dividendes (après application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) au barème progressif de l'impôt sur le revenu (les prélèvements sociaux ayant déjà été précomptés par la société lors de la distribution).

L'arbitrage entre ces deux régimes d'imposition devra être effectué lors de l'établissement de la déclaration de revenus de l'année concernée.

Quelle que soit la modalité d'imposition choisie, la perception de ces dividendes peut éventuellement entraîner l'application de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (en fonction du revenu fiscal de référence de l'associé bénéficiaire).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre de l'exercice précédent :

Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
30/06/2023	53.496 €		53.496 €

Certifié conforme par le Président
Monsieur Philippe GREGOIRE.


